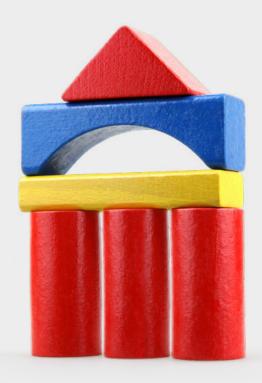
RAIFFEISEN

Famille et communauté de vie

Personnaliser sa prévoyance





Investir du temps aujourd'hui pour profiter demain

Peu de choses sont plus importantes à nos yeux que la sécurité de nos proches. Planifiez votre prévoyance commune avec votre partenaire. Voici trois étapes qui s'avèrent utiles.

Travail, ménage, relation, enfants - lorsque la «frénésie de la vie» commence, il nous reste souvent peu de temps au quotidien pour réfléchir à notre prévoyance vieillesse et aux assurances. Et la retraite nous semble encore loin. Pourtant, se pencher sur cette thématique dès aujourd'hui en vaut la peine. En effet, la période qui sépare le départ à la retraite du décès dure en moyenne 20 ans. Généralement, les prestations de l'AVS et de la caisse de pension ne suffisent pas pour conserver son niveau de vie habituel. Un dîner au restaurant, une excursion le week-end ou un nouveau vélo électrique peuvent vite devenir des frais supplémentaires que vous ne pourrez plus vous permettre ou pour lesquels vous devrez vous serrer la ceinture. C'est pourquoi il vaut mieux consacrer du temps à la planification de son patrimoine et à sa prévoyance privée aujourd'hui afin de profiter de davantage de sécurité à l'avenir. Et ce, non seulement

à la retraite, mais aussi s'il devait arriver malheur à votre partenaire.

Les trois étapes suivantes vous permettront d'aborder la planification individuelle de votre patrimoine et de votre prévoyance de façon structurée:



Déterminez de combien d'argent vous avez besoin à court terme

Créez un budget détaillé: de quelle part de vos revenus (communs) avez-vous besoin pour couvrir vos frais fixes tels que votre loyer et votre caisse-maladie? Combien consacrez-vous aux courses, aux sorties au restaurant, à vos loisirs ou aux cadeaux? N'oubliez pas non plus les dépenses annuelles telles que les impôts, l'assurance voiture ou l'abonnement aux transports en commun et prévoyez une marge pour

Prévoyance et assurance

couvrir les dépenses inattendues. Des outils ou modèles PDF peuvent vous aider à déterminer le montant de vos dépenses mensuelles. Il existe des applications gratuites, telle que «BudgetCH» de l'association faîtière Budget-conseil Suisse. L'assistant financier dans l'e-banking Raiffeisen peut également vous aider à obtenir une vue d'ensemble et à établir une planification. En effet, nous avons souvent tendance à sous-estimer nos dépenses au restaurant, pour les pauses café ou les courses.



Optimisez votre prévoyance

Les lacunes de prévoyance sont vite arrivées. Obtenez une vue d'ensemble de votre avoir de vieillesse et optimisez-le si possible. Vous disposerez ainsi d'une prévoyance globale pour vous-même et votre famille. Il est essentiel de commencer à effectuer des versements dans la prévoyance privée (le pilier 3a) au plus tôt. Vous bénéficierez ainsi de l'effet des intérêts composés et votre argent fructifiera. En outre, vous pouvez profiter davantage en optant pour un fonds de prévoyance au lieu d'un compte 3a classique. Vous pourrez alors générer des rendements et faire croître votre capital vieillesse plus rapidement. Epargnez donc tous les mois de l'argent pour le 3^e pilier. Pour ce faire, le plus simple est de créer un ordre permanent avec lequel vous épargnez chaque mois et investissez l'argent immédiatement – cela en vaut la peine, même pour

de petits montants. En effet, en investissant régulièrement, vous profiterez également de «l'effet du prix moyen». C'est-à-dire qu'en cas de fluctuations des cours des titres, les prix d'achat se compensent sur la moyenne à long terme.



Définissez vos objectifs à moyen et long terme

L'idéal, c'est d'investir l'argent qu'il vous reste après les deux première étapes, et ce, avec une stratégie qui correspond à votre profil de risque personnel. Vous pouvez disposer du patrimoine placé en dehors de la prévoyance liée (pilier 3a) à tout moment: pour financer un voyage ou un perfectionnement par exemple. Réfléchissez aussi à comment vous envisagez votre vie après votre départ à la retraite. D'après le Baromètre de la prévoyance Raiffeisen 2023, environ la moitié des personnes interrogées estiment qu'elles auront touiours besoin d'autant d'argent une fois à la retraite. Demandez-nous conseil pour définir la solution de placement qui correspond le mieux à vos besoins. Ainsi, vous pourrez en profiter sans pertes financières et vous faire plaisir de temps à autre.



Prévoir et placer en toute simplicité

Vous souhaitez en savoir plus sur les thèmes de la prévoyance, de la constitution du patrimoine et des couvertures d'assurance? Dans le magazine digital «Plus. Le point sur les thèmes financiers», vous découvrirez des informations passionnantes, des histoires intéressantes et des conseils utiles, résumés et expliqués de façon simple et compréhensible.

Scannez le code QR pour lire le magazine.



42%

des personnes interrogées misent déjà sur la prévoyance avec des titres et investissent leurs fonds 3a en conséquence – un nouveau record.

8%

C'est la faible part de couples qui abordent les conséquences financières d'une éventuelle séparation ou d'un divorce.

49%

des personnes interrogées estiment que leur besoin financier restera le même après leur départ à la retraite. Plus d'un quart considère que leurs dépenses baisseront.

Résultats du Baromètre de la prévoyance Raiffeisen 2023

«Le risque de décès ou de divorce est souvent occulté»

Pour les couples, il est important de discuter ensemble de la prévoyance et des couvertures d'assurance – en particulier lorsque des enfants entrent dans la balance. L'experte en prévoyance Andrea Klein nous explique pourquoi.

Le Baromètre de la prévoyance Raiffeisen le montre: les couples parlent d'argent – mais ils évitent souvent les questions du divorce ou du décès. Pourquoi?

Ce résultat ne m'étonne pas. Psychologiquement, l'être humain a tendance à occulter les potentiels événements tragiques tels qu'un divorce ou un décès. Il est plus facile d'aborder des thèmes moins chargés en émotion tels que le budget des prochaines vacances, les impôts ou le patrimoine en général.

Comment les couples devraient-ils aborder les questions d'argent et de prévoyance?

Les couples devraient parler ouvertement de leurs finances et assumer ensemble leur responsabilité en la matière. Cela commence par le choix du modèle familial: restons-nous en concubinage ou voulons-nous nous marier? Souhaitons-nous avoir des enfants et qui s'occupera d'eux? Allons-nous continuer à travailler tous

les deux? Chacune de ces décisions a des conséquences pour la prévoyance. L'idéal, c'est de simuler différents scénarios et leurs risques respectifs – y compris celui, souvent sous-estimé, du divorce.

Pourquoi la prévoyance est-elle si importante pour les familles?

Les parents assument une grande responsabilité vis-à-vis de leurs enfants, sur le plan financier également. Dans ce cas, prévoir signifie aussi protéger sa famille d'éventuels risques financiers. Suivant si un couple est marié ou vit en concubinage, les précautions à prendre ne seront pas les mêmes.

«Les couples devraient assumer ensemble la responsabilité de leurs finances.»

Quelle est l'influence de la décision de se marier ou non?

De nombreux couples ne veulent pas se marier car ils redoutent une hausse d'impôts et une baisse de leur rente AVS – ce qu'on appelle la pénalisation du mariage, un sujet très controversé. Des questions déterminantes sont alors occultées: ma famille sera-t-elle bien couverte si je décède? Comment le patrimoine de prévoyance sera-t-il réparti en cas de séparation? Pour les couples en concubinage, ces événements peuvent avoir d'importantes conséquences financières.

Le travail à temps partiel est une solution appréciée des familles. Comment combler les lacunes de prévoyance qu'il entraîne? Le choix du modèle familial détermine comment un couple se répartit les activités lucratives et les tâches familiales. Le fait de combler les lacunes de prévoyance devrait être abordé en commun. Parmi les mesures possibles, on peut citer la cotisation maximale dans le pilier 3a et la couverture en cas d'événement imprévu tel qu'une invalidité, un décès ou un divorce.

Face au tumulte du quotidien, la retraite nous semble encore bien loin. Alors pourquoi se pencher sur ce sujet dès maintenant?

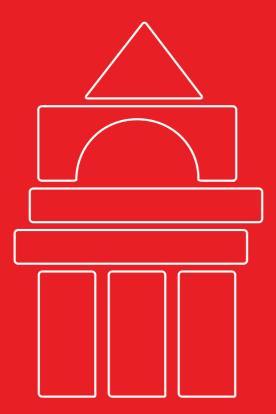
Outre le montant des rendements, le facteur temps est décisif dans la constitution d'un patrimoine à long terme. Enfin, il n'est pas possible de rattraper les versements dans le pilier 3a.



Andrea Klein est experte en prévoyance et dirige le Centre spécialisé de planification financière de Raiffeisen Suisse.

Minimiser les risques

Votre style de vie et votre travail influencent votre prévoyance vieillesse et la couverture de vos proches. Découvrez ici les trois principaux risques concernant les lacunes de prévoyance, et ce que vous pouvez faire pour vous en prémunir.



Facteur de risque

#1

Interruption de l'activité lucrative

Tour du monde, congé parental prolongé ou reprise des études: il existe de nombreuses raisons incitant à interrompre son activité lucrative pendant un certain temps. Or, quiconque ne travaille pas, ne cotise pas non plus automatiquement auprès des institutions de prévoyance. Résultat des courses: un manque de couverture aujourd'hui et des lacunes de prévoyance à la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Que faire?

1er pilier: veillez à éviter les lacunes de cotisations AVS. Sinon, votre future rente sera réduite pour chaque année de cotisations manquante. Bon à savoir: vous pouvez rattraper les cotisations manquantes pendant cinq ans. Vous n'êtes pas sûr∙e d'être concerné∙e par des lacunes dans le 1er pilier? Demandez votre relevé de compte individuel AVS à votre caisse de compensation.

2º pilier: vous pouvez combler les lacunes dans la caisse de pension avec un rachat volontaire. Cela est aussi possible après coup – lorsque vous touchez à nouveau un salaire complet après une interruption de votre activité lucrative, par exemple. Effet secondaire appréciable: les versements sont déductibles du revenu imposable.

3º pilier: seules les personnes percevant un salaire soumis à l'AVS peuvent effectuer des versements dans le pilier 3a. Si ce n'est pas votre cas, vous devriez tout de même verser une cotisation mensuelle pour la prévoyance sur un compte séparé.

Facteur de risque

#2

Travail à temps partiel

Travailler à temps partiel est apprécié. Toutefois, cette possibilité mérite un examen approfondi de la prévoyance professionnelle. Les salaires modestes sont souvent inférieurs au seuil d'entrée (CHF 22'050.— par an en 2023) et ne sont en général pas assurés auprès d'une caisse de pension. A cela s'ajoute la déduction de coordination fixe: lorsqu'on déduit celle-ci du salaire à temps partiel, déjà plus bas, la part assurée du salaire est alors faible.

Facteur de risque

#3

Concubinage sans couverture

Les couples en concubinage – soit environ un quart des couples en Suisse – sont moins bien couverts que les couples mariés, puisque cette forme de vie commune n'est pas régie par la loi. Sans dispositions supplémentaires, les conséquences financières d'une séparation, d'un décès ou d'une invalidité sont donc particulièrement graves.

Que faire?

2^e pilier: si vous exercez deux emplois à temps partiel auprès de différents employeurs, vous devriez essayer de les assurer de façon consolidée auprès d'une même caisse de pension. Cela fait sens si les salaires individuels sont inférieurs au seuil d'entrée ou si vous souhaitez éviter que la déduction de coordination soit prélevée deux fois. Toutes les caisses de pension ne le permettent pas. Nous vous recommandons donc d'en faire la demande à votre employeur ou à votre caisse de pension. De plus, lorsque vous recherchez un emploi, veillez toujours aux prestations de caisse de pension proposées par votre futur employeur. Les différentes institutions présentent plus ou moins d'avantages pour les travailleurs à temps partiel. Certaines d'entre elles adaptent la déduction de coordination au taux d'occupation, permettant aux salariés d'épargner davantage pour la retraite.

3º pilier: un placement rentable est d'autant plus important en cas de travail à temps partiel. Cotisez le montant maximal et placez vos économies d'impôt. Si vous avez des lacunes de prévoyance, discutez-en avec votre partenaire pour trouver une solution.

Que faire?

1er et 2e piliers: en cas de décès, les couples en concubinage ne perçoivent rien de l'AVS. Seule la caisse de pension prévoit une rente de veuf ou de veuve – mais uniquement si le règlement de la caisse en dispose ainsi. Il convient donc de vérifier comment ce cas de figure est réglé par votre caisse de pension. Clarifiez également les conditions que vous devez remplir pour désigner votre partenaire en tant que bénéficiaire.

3º pilier: informez également votre institution de prévoyance 3a que votre partenaire doit recevoir votre patrimoine de prévoyance, si vous veniez à décéder de manière inattendue. En outre, vous pouvez également désigner votre partenaire en tant que bénéficiaire dans une assurance décès. Si vous souscrivez l'assurance dans le cadre de la prévoyance libre (pilier 3b), vous êtes soumis à moins de restrictions découlant du droit des successions.

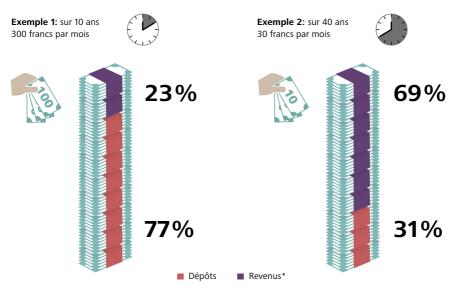
Le temps est en effet de l'argent

Les personnes qui effectuent des versements dans le pilier 3a assez tôt profitent de l'effet des intérêts-composés. Celui-ci est d'autant plus important lorsque vous investissez dans des fonds de prévoyance.

L'intérêt composé est l'intérêt que les investisseurs reçoivent sur les intérêts déjà perçus. Ainsi, si vous placez CHF 5'000.— à un taux d'intérêt de 5%, après un an, vous recevez CHF 250.— d'intérêts, le montant s'élève alors à CHF 5'250.—. L'année suivante, le taux est toujours de 5%, mais comme le patrimoine est passé à CHF 5'250.— entre-temps, vous recevez CHF 262.50.— d'intérêts, soit CHF 12.50

de plus que la première année sous forme d'intérêts composés.

Sur la durée, le patrimoine croit de plus en plus vite. Vous pouvez profiter de cet effet des intérêts composés dans la prévoyance en effectuant des versements dans un fonds de prévoyance le plus tôt possible. Cela fonctionne aussi pour les petits montants.



Dans l'exemple 1, les versements représentent plus des trois quarts du patrimoine de prévoyance constitué. Dans l'exemple 2 en revanche, à peine un tiers du montant total doit provenir des versements personnels – le reste est le fruit de l'effet des intérêts composés. *Calcul effectué avec un rendement moyen attendu de 5% par an.

Une présence locale



~4'000

expertes et experts.

Votre conseillère ou conseiller clientèle connaît votre situation financière personnelle. De plus, des spécialistes en planification complète de la prévoyance sont à votre disposition dans toutes les régions linguistiques.

90%

de nos clientes et clients peuvent se rendre en agence en dix minutes.

Les 220 Banques Raiffeisen indépendantes, avec leurs 800 sites dans toute la Suisse, offrent tout l'éventail de services et de solutions nécessaires à la clientèle privée et ce, grâce à leur ancrage local et à leur disponibilité.

1

solution de prévoyance digitale.

Avec le Pilier 3a digital de Raiffeisen, vous gérez votre prévoyance privée directement dans votre e-banking. Vous pouvez ainsi ouvrir un compte de prévoyance, investir facilement dans des fonds de prévoyance et gérer en ligne votre patrimoine de prévoyance facilement et à tout moment

Planifier sa prévoyance est essentiel. Découvrez pourquoi.

1

Vous identifiez et comblez les lacunes de prévoyance

Congé maternité? Travail à temps partiel? Tour du monde? C'est vous qui décidez ce que vous voulez faire de votre vie. L'essentiel, c'est d'adapter votre prévoyance à vos projets. Une bonne planification vous permet de combler les éventuelles lacunes de prévoyance et de conserver votre style de vie habituel, également à l'avenir.

2

Vous exploitez les opportunités de rendement et économisez des impôts

Plus tôt vous investirez dans la prévoyance privée, plus votre patrimoine aura le temps de croître. Cela vaut en particulier si vous souhaitez profiter des opportunités de rendement d'un fonds de prévoyance. Vous pouvez déduire vos versements dans le pilier 3a de votre revenu imposable – ce qui vous permet d'économiser encore plus d'argent.

3

Vous vous protégez vous-même et vos proches

La prévoyance n'est pas qu'une question de retraite, elle permet aussi de faire face aux imprévus tels qu'une invalidité ou un décès. En identifiant vos lacunes de prévoyance et en souscrivant des assurances complémentaires, vous réduisez les conséquences financières de tels coups du sort – pour vous-même et pour vos proches.

D'autres questions?

